



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 juillet 2022

ISERE
38360 NOYAREY **DELIBERATION N°2022-045**

L'an 2022, le 25 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 juillet 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

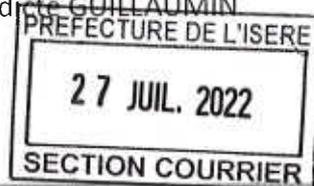
PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX à Gérard FEY, Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR à Prazeres RIBEIRO, Annie PONTHEUX à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Didier PERRIN.

ABSENTS : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 16



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13/06/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-045 : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Gérard FEY, Rapporteur

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour assurer l'encadrement des temps périscolaire ;

PROPOSE au Conseil municipal :

- la création à compter du 22 août 2022 de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9h ;
- la création à compter du 22 août 2022 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13h ;
- la création à compter du 22 août 2022 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15h ;
- la création à compter du 22 août 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19h ;
- la création à compter du 22 août 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h ;
- la création à compter du 22 août 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31h.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 22 août 2022 au 7 juillet 2023 inclus.

Il devra justifier soit d'une expérience auprès d'enfants soit d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création de ces emplois.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Affiché le : 27/07/2022

Reçu en préfecture le : 27/07/2022

Exécutoire le : 27/07/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/07/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

